

19 jan 2007 -11:03

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2007

Augmentation du revenu d'intégration

Les montants du revenu d'intégration augmentés de 2% le 1er avril prochain

Les montants du revenu d'intégration augmentés de 2% le 1er avril prochain

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation des montants du revenu d'intégration. La modification consiste en :- une anticipation au 1er avril 2007 de la prochaine augmentation de 2% qui était prévue au 1er octobre 2007;- une augmentation additionnelle de 2% au 1er janvier 2008. Au 1er avril 2007, le revenu d'intégration s'élèvera à 4.576,21 euros pour les cohabitants, 6.867,31 euros pour les isolés et 9.156,42 euros pour les familles monoparentales. Au 1er janvier 2008, ces montants passeront respectivement à 4.669,77 euros, 7.004,66 euros et 9.339,55 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe